

Décision portant délégation de signature à M. Charles-Henri Rossignol, M. Pierre Stiegelmann, Mme Alessia de Biase, Mme Véronique Biau, et Mme Pascale Philifert pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement ;

Vu la décision n° DEC141941INSHS du 25 juillet 2014 portant nomination de M. Philippe Bonnin aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Charles-Henri Rossignol, IE1, M. Pierre Stiegelmann, CAR1, Mme Alessia de Biase, MAEA, Mme Véronique Biau, CR, et Mme Pascale Philifert, MC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 21 juin 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 juillet 2014

Le directeur d'unité
Philippe Bonnin

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014